

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 26 juin 2015
COMPTE RENDU

1-Réactualisation des diverses locations et tarifications (loyers/salles des fêtes/cantine/garderie/pêche et chasse)

Le Maire présente au conseil le tableau d'actualisation des loyers :

☛ **MONTANT DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET 2015** suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2014 (indice de la consommation) soit + **0.37%**, ancien indice : 124.83 - nouvel indice : 125.29

Le Maire demande au Conseil de réactualiser les loyers suivant le nouvel indice INSEE, soit

NOM	LOYER	CHARGES 4%	TOTAL	Pour mémoire Loyer précédent
LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE				
LGT 1- LAPERT Rose	459.83	18.39	478.22	476.47
LGT 2- LEDUEY Nicolas	597.50	23.90	621.40	619.12
LGT -3 HEBERT Pascal	594.01	23.76	617.77	615.50
LGT -4 LEPREVOTS/DELORME	594.01	23.76	617.77	615.50
LGT 5- FIQUET /THIERRY	463.24	18.53	481.77	480.00
LGT 6 –CLERET /BLANQUET	459.83	18.39	478.22	476.47
LGT 7 –LEPILLER Virginie	485.09	19.40	504.49	502.64
LOGEMENTS « LA PANETIERE »				
RANNOU Delphine	471.07	18.84	489.91	487.14
COLLé Flora	465.20	18.61	483.81	482.03
GUERARD	588.91	23.56	612.47	610.22
LOGEMENT ECOLE				
DANIEL DIT ANDRIEU /HAMELIN	568.63	22.74	591.37	589.20
LOGEMENT PARC BOISE				
RENAULT/GIQUELAIS	528.56	21.14	549.70	547.68
LOGEMENTS 266 RUE CAUCHOISE				
LGT 1 – FOURE / SILINE	436.23	17.45	453.68	452.02
LGT 2- BUREAU Laurent	297.39	11.89	309.28	308.16
STUDIO-TREMAUVILLE	150.42	6.02	156.44	155.86
LGT 3-CHRETIEN Florence	316.61	12.66	329.27	328.07
LOGEMENTS 286 RUE CAUCHOISE				
LGT 1 – DOUTRELEAU Jean-Luc	263.08	10.52	273.60	272.59
Annexe-DOUTRELEAU Jean-luc	49.64	1.98	51.62	51.44
STUDIO- AUBOURG Mélanie	181.94	7.28	189.22	188.52
LGT 2 – FONTAINE Jean-Yves	347.37	13.89	361.26	359.93
ARTISANS ZONE ARTISANALE		TVA 20%		
JOIGNANT-TMC	328.84	65.77	394.61	393.16

Le Maire demande au Conseil de valider l'augmentation des locations et tarifications arrêtée à + 0.37% suivant l'indice INSEE.

**Le conseil après en avoir délibéré,
DECIDE**

-De ne pas appliquer pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 d'augmentation aux loyers des logements loués aux particuliers. L'article 3 paragraphe 3.1-conditions, des contrats de location, sera modifié comme suit :

« le loyer pourra être révisé au terme, de chaque année de location, soit le 30 juin avec application au 1^{er} juillet ». Le reste sans changement.

-D'appliquer aux loyers de la zone artisanale, une augmentation de 0.37% suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2014 (indice de la consommation) ancien indice : 124.83 - nouvel indice 125.29

Tarification des salles des fêtes :

Le Maire demande au Conseil d'en délibérer suivant le tableau joint :

	Salle de la gare (100 pers.Maxi)	Salle polyvalente (160 pers.Maxi)	Foyer Kohli (40 pers.Maxi)
1 repas (déjeuner, dîner, vin d'honneur)	316 €	367 €	160€ (uniquement le midi)
2 repas le même jour	367 €	418 €	200 €
2 jours de suite (week-end ou en semaine)	459 €	520 €	
Mise à disposition la veille du repas	51 €	51 €	
Couvert	1 €	1 €	
Arrhes (régler le jour de la réservation)	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	1/3 de la location totale Arrondi à l'euro supérieur	
Caution de la salle (restitution si pas de dégradation)	459 €	520 €	
Caution nettoyage de la salle (sera restituée si la salle rendue propre)	82 €	102 €	Restitution des clés à 19 h au plus tard
Mise à disposition d'une journée (sauf samedi, dimanche, et jour férié)	122 €	153 €	55 €

Le Conseil après en avoir délibéré

✶VADIDE la tarification des salles et du foyer suivant le tableau ci-dessus

✶AUTORISE le Maire à appliquer une réduction de 35% aux Collevillais pour la location de la salle de la gare et de la salle polyvalente.

Cantine

-Tarif actuel de la cantine enfant	3.00 €	Proposition : 3.10 €
-Tarif actuel de la cantine adulte	3.80 €	Proposition : 4.00 €

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE de fixer le tarif de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015, comme suit :

**1 repas enfant : 3.10 €
1 repas adulte : 4.00 €**

Garderie

- Tarif actuel à la journée :

1 demi-journée	1.65 €	Proposition : 1.70 €
1 journée	2.60 €	Proposition : 2.65 €

Nota : application du forfait mensuel si dépassement

- Tarif actuel mensuel :

½ journée (un enfant)	23.40€	Proposition : 24.00 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	20.90€	Proposition : 21.50 €
1 journée (un enfant)	35.90€	Proposition : 36.50 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	31.70€	Proposition : 32.30 €

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE d'appliquer une augmentation sur le prix de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Tarif à la journée :

<i>1 demi-journée</i>	<i>1.70 €</i>
<i>1 journée</i>	<i>2.65 €</i>

Nota : application du forfait mensuel si dépassement

Tarif mensuel :

<i>½ journée (un enfant)</i>	<i>24.00 €</i>
<i>à partir du 2^{ème} enfant</i>	<i>21.50 €</i>
<i>1 journée (1 enfant)</i>	<i>36.50 €</i>
<i>A partir du 2^{ème} enfant</i>	<i>32.30 €</i>

Pêche

-Tarif actuel :

<i>Habitants de Colleville</i>	<i>54€</i>	<i>Proposition : 54 €</i>
<i>Habitants hors Colleville</i>	<i>124€</i>	<i>Proposition : 124 €</i>
<i>Moins de 18 ans Colleville/Hors Colleville</i>	<i>39€</i>	<i>Proposition : 39 €</i>
<i>Membre actif des associations</i>	<i>40€</i>	<i>Proposition : 40 €</i>
<i>A la journée</i>	<i>10€</i>	<i>Proposition : 10 €</i>
<i>A la semaine</i>	<i>32€</i>	<i>Proposition : 32 €</i>

Chasse

<u>Tarif actuel :</u>	100€	Proposition : 50 €
-----------------------	------	---------------------------

Le Conseil après en avoir délibéré

DECIDE

➤ POUR LE DROIT DE PECHE :

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2016 le tarif de pêche dans les étangs de la commune, au tarif suivant :

<i>Habitants de Colleville</i>	<i>54 €</i>
<i>Habitants hors Colleville</i>	<i>124 €</i>
<i>Moins de 18 ans Colleville/hors Colleville</i>	<i>39 €</i>
<i>Membre actif des associations</i>	<i>40 €</i>
<i>A la journée</i>	<i>10 €</i>
<i>A la semaine</i>	<i>32 €</i>

➤ POUR LE DROIT DE CHASSE au 1er septembre 2015 *50 €*

2-Tarif columbarium et plaques sur stèle

Le Maire demande au Conseil d'arrêter le prix de concession d'une case et d'une plaque à poser sur la stèle du columbarium

Compte tenu de la refonte actuelle du plan du cimetière et de l'informatisation de sa gestion, le Conseil décide de repousser le vote afin de délibérer sur l'ensemble des tarifs.

3-Réintégration parcelle Sucre Union

Cristal Union propriétaire de deux parcelles cadastrées section A N° 557 & 558 d'une superficie de 321 ca et 102 ca qui desservent un ancien lotissement de la sucrerie propose de les céder à la Commune pour l'euro symbolique. Le Maire propose de les intégrer dans la voirie communale et demande au Conseil d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré, DECIDE, sur proposition du propriétaire (Cristal Union)

-d'intégrer dans la voirie communale, les deux parcelles cadastrées section A N° 557 et 558 d'une superficie de 321 ca et 102 ca, qui desservent un ancien lotissement de la sucrerie

-De prendre Maitres Auvray Hazard Lauriau notaires à Valmont pour signer l'acte

-De donner tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces concernant cette Transaction.

4-Personnel

›Renouvellement contrat Tony SILINE, proposition de renouvellement pour 1 an

Le Conseil donne son accord pour une année.

›Embauche animateurs CLSH

Le Maire demande de valider l'embauche des quatre animateurs

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. la création de trois emplois saisonniers d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 4 juillet 2015 jusqu'au 31 juillet 2015 inclus, d'une durée hebdomadaire de 35 heures

2. la création d'un emploi saisonnier d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 6 juillet 2015 jusqu'au 31 juillet 2015 inclus, d'une durée hebdomadaire de 35 heures

3. la rémunération sera basée sur l'indice brut 340 indice majoré 321

AUTORISE le Maire à recruter 4 agents contractuels pour combler ces emplois

5-Validation achat tracteur

Le Maire présente au Conseil les caractéristiques et la proposition d'achat deux tracteurs d'occasion, à savoir :

›Ets Auber tracteur New Holland 72 cv année 2004 prix 19500 H

Reprise du tracteur 1500 €

› Ets Neufville 75 cv année 2005 prix 25000 € HT, reprise du tracteur 2000 €

Le Conseil, compte tenu de la qualité du tracteur Fendt et de la possibilité de l'équiper de matériel complémentaire,

DECIDE d'acquérir un tracteur de marque FENDT France 75 CV année 2005 pour un montant HT de vingt mille € et d'un chargeur pour un montante 5.000 € soit un total de 25 000 € HT.

De plus, le vendeur propose de reprendre l'ancien tracteur 2 000 € HT soit une dépense 23 000 € HT auprès des ETS NEUFVILLE AGRI, D925, BP - 76450 Ouainville

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires concernant cette acquisition, auprès des Etablissements NEUFVILLE AGRI, D925- 76450 OUAINVILLE, vendeur de ce matériel.

Une demande de subvention complémentaire sera déposée auprès du Département afin de se doter de matériel complémentaire tels une épareuse et un chasse neige.

6-Caractéristiques emprunt

Montant	400.000 €
Périodicité	annuelle
Taux de période	2,01 %
Marge fixe	1 %
Taux d'intérêt	livret A + 1 %
Annuité	28.000 € en juin 2016

Le maire demande au Conseil de valider ces caractéristiques financières et de lui donner tous pouvoirs pour signer le contrat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE

• **De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 400 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :**

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00% PSPL

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

• **De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.**

7-Redevance 2015 Sodégrave

Volume remblayé 22.900 M3 x 1.25 = 28.625 € + 125 € (reliquat année précédente)

Le conseil après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour recouvrer cette somme auprès de la SCR, sise route de Contremoulins 76400 Colleville comme suit :

- 10 000 € au 01/07/2015
- 10 000 € au 01/09/2015
- 8 750 00€ au 01/12/2015

8-Enquête PLU

Commissaire enquêteur désigné Mme Sylvie Bonhomme, Suppléant M Laurent Hondo,
Date de l'enquête du lundi 24 AOÛT au 26 SEPTEMBRE 2015.

Le Maire informe le Conseil de l'évolution de la procédure d'enquête du PLU. Un Commissaire enquêteur et un suppléant viennent d'être nommés. L'enquête se déroulera du 24 août au 26 septembre. L'arrêté devrait être pris par le Préfet courant Novembre.

Le Conseil entendu, prend acte.

9-Transfert cantine-maternelle/implantation multisports

Le Maire présente l'esquisse des deux bâtiments et propose de faire une réunion pour arrêter le projet en présence de l'architecte.

Le Conseil donne son accord, pour une réunion spécifique avec l'architecte le 1^{er} juillet à 17 h 30.

10-Question supplémentaire

Demande de nouveau contrat en CUI ou CAE pour remplacer Adélaïde Varrain pour Une embauche au 15 Août prochain.

Le Conseil donne son accord.

11-Questions diverses

› Travaux assainissement sucrerie

Les travaux ont commencés. La tranchée est difficile à creuser en raison de nombreux tuyaux restant de l'ancienne sucrerie et la présence de dalles en ciment d'une épaisseur supérieure à 30 cm.

› Travaux en cours

› Accessibilité bureaux ccv

› Accessibilité bureaux ccv

› Travaux programmés pour cet été

Le préau est pratiquement terminé à l'exception du ravalement qui sera réalisé pendant la période des vacances.

Après le préau, divers travaux seront réalisés notamment aux écoles et dans les logements sociaux avant d'entreprendre l'accessibilité au bureau de la CCV.

Fête des prix des enfants de l'école vendredi 3 Juillet à partir de 16 H

Le Maire demande au Conseil son accord pour faire un cadeau à Monsieur Dubot Directeur de l'école, qui a obtenu sa mutation.

Le Conseil donne son accord pour témoigner des bonnes relations avec Monsieur Dubot durant les 7 années passées à la tête de notre école.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 H 30.